



École Lucille-Teasdale
3975, rue Bouchette
Montréal (Québec) H3S 2X1
Téléphone : 514 736-8900
Télécopieur : 514 736-8901

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Lucille-Teasdale
12 octobre 2022 à 18h

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Lucille-Teasdale, tenue le 12 octobre à 18h en présentiel.

PRÉSENTES :

Mme Marie Koné	Mme Pascale Hanous
Mme Anastassia Burova	Mme Martine Perron
Mme Jessica Eugénio	Mme Zohra Dib
Mme Maria Esther Chilquillo	Mme Maude Pollender
Mme Catherine Rideout-Vallée	Mme Maria Popescu

Formant quorum sous la présidence de Mme Marie Koné,

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :
Madame Héléna Da Costa, Directrice

SONT ABSENTES :
Aucune absence

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La directrice déclare la réunion ouverte. Il est 18h01.

2. CHOIX DE LA PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

- Il est proposé par Mme Marie Koné de se présenter comme présidente
- Il est proposé par Mme Jessica Eugénio de se présenter comme vice-présidente

- Adoptée à l'unanimité

3. REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun représentant.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme M. Koné que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé (aucun varia).

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2022 ET 15 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Mme M. Koné que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé par Mme M. Koné que le procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 15 septembre 2022 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

Adoptée à l'unanimité (pour les membres qui étaient présents à l'assemblée générale).

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL du 8 juin 2022

- Aucun suivi.

7. PAROLE AU PUBLIC (10 minutes)

Aucun

8. POINTS D'INFORMATION

8.1.1 CONFIRMATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS POUR LES MEMBRES DU CE (FORMULAIRE À COMPLÉTER ET REMETTRE À LA DIRECTION)

Mme H. Da Costa demande aux membres de compléter le formulaire séance tenante. Il n'y a aucun membre avec un conflit d'intérêt.

8.1.2 PLMU (politique local des mesures d'urgence)

Mme H. Da Costa informe le CE que dans l'éventualité où uniquement notre école doit évacuer, le personnel et les élèves se rendront à l'école du Petit-Chapiteau. Si toutes les écoles devaient être évacuées, le personnel et les élèves devraient se rendre à la Plaza Côte-des-Neiges.

Mme H. Da Costa informe aussi que l'école a fait trois pratiques d'évacuation à divers moments de la journée et il y a eu une autre pratique en présence des pompiers.

8.1.3 Agrandissement de l'école et autres chantiers

Mme H. Da Costa informe le CE que le chantier de cet été est terminé soit le remplacement des fenêtres pour le côté arrière de l'école ainsi que la réparation du mur de briques. Le côté avant est prévu pour l'été prochain.

Pour ce qui est de l'agrandissement, aucune nouvelle information.

8.1.4 Projet éducatif 2018-2022 (compétence raisonner) : suivis

Mme H. Da Costa informe le CE que c'est la dernière année du projet éducatif actuel. Cette année on aura à l'évaluer une dernière fois et nous travaillerons à l'élaboration du prochain. La cible d'augmenter la proportion d'élèves qui ont 70% et plus dans la compétence raisonner n'a pas été atteinte pour juin 2022. Une réflexion s'amorce avec l'équipe école. Pour le prochain projet éducatif, l'équipe école devra déterminer si on y va pour le français ou les mathématiques.

8.1.5 Projet Laurent Duvernay-Tardif

Mme P. Hanous informe le CE que notre école a été retenue pour ce projet. Il s'agit de 12 séances de 60 minutes offertes gratuitement à 50 élèves du 3^e cycle pour des activités sportives et artistiques. Ce projet sera offert à tous les élèves intéressés et avec le consentement des parents. Un tirage aura lieu si nous avons trop d'élèves intéressés. Ce projet se déroulera les mardis durant la période du dîner.

8.2 SUJET NÉCESSITANT UNE DISCUSSION (dossiers de décision)

8.2.1 Approbation de Mme M. Koné : listes de fournitures scolaires A12 et A21

CONSIDÉRANT qu'il était important que les élèves et les parents reçoivent le plus rapidement possible les listes de fournitures scolaires,

CONSIDÉRANT que l'âge des élèves a été connu uniquement à la rentrée, Mme M. Koné à titre de présidente sortante, a approuvé les listes de ces classes en début d'année.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adoptée à l'unanimité

8.2.2 Liste de fournitures scolaires pour le nouveau groupe A22

Les membres du CE avait reçu la liste proposée pour le nouveau groupe ouvert le 6 octobre 2022. Il est proposé d'approuver la liste déposée.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adoptée à l'unanimité

8.2.3 Budget de fonctionnement 2022-2023

Mme H. Da Costa informe que le budget sera de 400\$. Elle informe le CE des possibilités d'usage :

- si les séances sont en présentiel , achat de café, jus, gâteries, etc.
- si les séances sont virtuelles, possibilité que le budget soit octroyé à des activités pour les élèves.

IL EST PROPOSÉ que le budget de fonctionnement soit utilisé pour acheter de la nourriture pour les séances du CE en présentiel.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adoptée à l'unanimité

8.2.4 Budget de perfectionnement du CE 2022-2023

Mme H. Da Costa informe le CE que le budget est de 400\$ pour 2022-2023.

IL EST PROPOSÉ que lorsqu'il y a des conférences et/ou ateliers pour les parents à l'école que le montant de 400\$ soit utilisé pour payer une éducatrice du service de garde afin que le service soit offert pour la durée de la rencontre. Il est aussi demandé à la direction d'informer le CE à la prochaine séance des possibilités d'usage avec ce budget.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adoptée à l'unanimité

8.2.5 Règles de régie interne 2022-2023

Le document de travail avait été acheminé préalablement à la rencontre. Mme H. Da Costa revoir le document avec les membres et il y a discussion afin de valider certains éléments. Les membres du CE devront aussi déterminer si les séances seront en mode présentiel ou hybride.

IL EST PROPOSÉ que les membres prennent le temps de lire le document et que les règles soient adoptées lors du prochain CE.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adoptée à l'unanimité

8.2.6 Nouvelle tarification SDG/SDD 2022-2023

Mme P. Hanous présente la nouvelle tarification. Il y a discussion et les membres approuvent les tarifs sauf pour le coût des journées pédagogiques qu'ils trouvent élevé même si le coût suggéré est le minimum exigé par le gouvernement soit de 10,75\$.

IL EST PROPOSÉ par Mme P. Hanus :

Frais de surveillance : 3,85\$

Mesure alimentaire si admissible : 1,00\$

Repas individuel traiteur : 4,75\$

Service de garde :

Régulier 8,95\$

Journée pédagogique : 10,75\$ (frais additionnel selon l'activité)

Sporadique (à la journée) : 15,75\$

Fratric (de 15h23 à 16h05 si fratrie au primaire) : 2,00\$

Bloc matin/soir sans période de dîner : 6,00\$

Pour : 1 Contre : 3 Abstentions : 6

Adoptée à l'unanimité (il y a uniquement le coût de la journée pédagogique mais on ne peut aller plus bas).

8.2.7 Cahier de réglementation du SDG 2022-2023

Le cahier de réglementation est présenté par Mme P. Hanous, technicienne du service de garde.

IL EST PROPOSÉ que le cahier soit approuvé tel quel.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adoptée à l'unanimité

8.2.8 Planification des journées pédagogiques 2022-2023 au SDG

Le calendrier des activités prévues par le service de garde lors des journées pédagogiques est présenté par Mme P. Hanous.

IL EST PROPOSÉ d'approuver les activités proposées.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adoptée à l'unanimité

8.2.9 Planification des contenus en éducation à la sexualité (reporté en novembre)

Mme H. Da Costa informe le CE qu'elle est en attente de connaître les contenus qui seront offerts par l'infirmière et le travailleur social afin de pouvoir procéder à la mise en concurrence pour connaître qui offrira les contenus.

La présentation de la planification pour approbation est donc reportée en novembre.

8.2.10 PTRDI 2023-2026 et acte d'établissement/ résolution en ligne

Mme H. Da Costa présente l'acte d'établissement ainsi que le PTRDI 2023-2026 (plan triennal de répartition des immeubles).

IL EST PROPOSÉ par Mme H. Da Costa que la résolution soit complétée avec l'accord de tous.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adoptée à l'unanimité

8.2.11 Sorties éducatives

Aucune sortie à présenter.

8.2.12 Comité de parents utilisateurs au service de garde (Madame P. Hanous)

Mme P. Hanous informe les membres du CE de la possibilité de mettre sur pied un comité d'utilisateurs au service de garde.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a jamais eu de comité de parents utilisateurs à notre école,
 CONSIDÉRANT que la technicienne du service de garde est membre du CE,
 CONSIDÉRANT qu'il y a 5 parents membres du CE et que s'il y avait un problème, ils en seraient informés et amèneraient le point au CE,

IL EST PROPOSÉ par Mme M. Koné qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un comité utilisateurs au service de garde.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 1

Adoptée majoritairement

8.2.13 Planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) 22-23

Mme H. Da Costa présente la planification des contenus obligatoires réalisée par les enseignants du 3^e cycle.

IL EST PROPOSÉ par Mme H. Da Costa d'approuver la planification déposée.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adoptée à l'unanimité

8.2.14 OPP : membres et fonctionnement

Mme H. Da Costa rappelle au CE que lors de l'assemblée générale du 15 septembre, les parents présents avaient demandé qu'il y ait un OPP à l'école. Toutefois, un seul parent s'est manifesté pour être membre de l'OPP suite à la transmission du courriel demandant aux parents intéressés d'en informer l'école.

Considérant, qu'un seul parent a donné son nom,
 Considérant que l'école a accès à une liste de bénévoles,
 IL EST PROPOSÉ qu'il n'y aura pas d'OPP faute de parents intéressés à être membre.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE (Mme M. Koné)

Aucune correspondance

10. Rencontre de la déléguée au comité de parents du CSSDM (Mme C. Berthou)

Il a été question que certaines rencontres seront en présentiel et d'autres en virtuel.

11. VARIA

Aucun varia

12. Prochaine rencontre : mercredi le 23 novembre à 18h en présentiel.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19 h 39.

Présidente
Mme Marie Koné

Directrice
Mme Hélène Da Costa